

LE CANAL WELLAND ET CELUI DE LA BAIE GEORGIENNE

(SUITE DE LA 1^{re} PAGE)

et, en troisième lieu, il anéantirait la concurrence américaine, sept mois par année. Cette route, au surplus, permettrait seule à la navigation canadienne de se développer, — développement rendu possible par la réfection du canal Welland et les lois de cabotage actuelles, — assurerait au Canada le monopole complet de tout le transport des produits de l'Ouest canadien dirigés vers l'Est et la mer, et rendrait possible la concurrence canadienne dans le transport vers la mer des cargaisons expédiées des ports américains des grands lacs.

"Les cales américaines", écrit M. Redden, — "à supposer qu'elles obtiennent le droit de passage dans le canal de la Baie Georgienne, — ne pourraient transporter qu'une cargaison, celle qui aurait été chargée dans un port américain, et qui serait à destination de l'Est. Les navires canadiens, eux, pourraient, à l'aller comme au retour, avoir plein chargement: du charbon et des colis de marchandises à destination de l'Ouest, des céréales à destination de l'Est, cargaisons prises soit aux ports américains, soit aux ports canadiens des grands lacs. Si nous avions le canal de la Baie Georgienne, si nous ne créissions pas davantage le canal Welland, la navigation canadienne serait alors dans la même position favorable que se trouve aujourd'hui la navigation américaine, position qui a déterminé le développement magnifique de la navigation américaine sur les grands lacs. Le canal de la Baie Georgienne déplacerait d'un coup l'axe du trafic des lacs à destination de la mer et de l'Europe; ce trafic ne passerait plus par des routes américaines, mais il tomberait aux mains du Canada et amènerait l'expansion merveilleuse de la marine canadienne sur nos mers de l'intérieur."

ET MONTREAL ?

Si l'on ne creusait pas davantage le canal Welland et que l'on entreprenait le creusement de celui de la Baie Georgienne, Montréal deviendrait le centre stratégique du transport des céréales, le plus grand port ouvert aux expéditions des mers intérieures, où, de mai à novembre, les quilles canadiennes transborderaient directement aux paquebots océaniques leurs cargaisons de blé, et d'où, la saison de navigation intérieure close, il serait facile d'expédier le blé vers les ports océaniques extérieurs, sis à une moindre distance de Montréal que de n'importe quel autre port des lacs. A l'heure présente, au dire de M. Redden, Montréal est un port de mer qui s'est développé artificiellement, un port de passage et non pas d'entreposage, et qui restera tel, si l'on creuse davantage le canal Welland. Car, quel expéditeur enverrait son grain à Montréal, quand, à 200 milles plus près du port d'expédition, sur les lacs, après un passage dans huit écluses seulement, il trouverait le port américain d'Oswego dont la distance du littoral de l'Atlantique, par voie ferrée, n'est guère plus longue que celle de Montréal à la côte? La construction du canal de la Baie Georgienne ferait de Montréal un port d'emmagasinement; les particuliers, tout comme les chemins de fer et le gouvernement fédéral, y construiraient des entrepôts à grains, qui mettraient Montréal à même de rivaliser, sur ce point, avec Chicago, Port-Arthur et Fort-William, Duluth, Minneapolis et Buffalo. Les chemins de fer canadiens, eux, même à supposer que le grain emmagasiné à Montréal fût expédié en Europe par la route américaine, bénéficieraient du creusement du canal Georgien; car, ce grain étant expédié d'un point canadien, il faudrait le charger à bord de wagons canadiens. Donc, le Canada n'a rien à gagner au creusement plus profond du canal Welland; et il a tout à y perdre, car ce canal ouvre aux Etats-Unis la seule route qui complète leur réseau de canaux, du fond des lacs à New-York, il le fait aux frais du contribuable canadien, pour le seul bénéfice de l'armateur et du commerce des Etats-Unis.

L'EXEMPLE ÉTRANGER

M. Redden emprunte à l'Europe un exemple qui démontre bien quelle ligne de conduite s'impose au gouvernement canadien, dit-il, quant à la réfection du canal Welland. Le Rhin, avant de se jeter à la mer, traverse la Hollande. L'Allemagne, sur le territoire de laquelle le Rhin coule pendant la plus grande partie de son cours, a creusé le chenal du fleuve. Elle demande à la Hollande de faire de même, pour la distance que franchit le Rhin sur le territoire hollandais. La Hollande refuse. Elle a d'excellentes raisons de le faire. Creuser le Rhin, en Hollande, c'est rendre accessible aux navires de fort tonnage le territoire allemand et c'est porter un rude coup à la navigation et au commerce hollandais; car, à l'heure présente, les navires à destination d'Allemagne doivent pour la plupart décharger leur cargaison en Hollande. Celle-ci défend donc presque le monopole du commerce maritime allemand, sur le Rhin, et en retire des bénéfices que le creusement du fleuve, sur son territoire, lui ferait perdre. L'Allemagne a reconnu qu'elle fait d'immenses pertes, de ce chef. Et elle vient de décider, disent les dépêches, de creuser, en territoire exclusivement allemand, un canal à eau profonde, de Cologne, sur le Rhin, à Emiden, sur le littoral, afin d'améliorer la situation de son commerce maritime.

CE QU'IL FAUT FAIRE

Ce problème des canaux canadiens, selon M. Redden, laisse froids beaucoup de gens qui se disent: "Qu'est-ce que cela fait, que ce soit les Américains ou nous qui transportions notre fret, du moment que les taxes de transport sont peu coûteuses?" C'est parler à la mode des ignorants, dit M. Redden. Ce qu'il faut se rappeler, c'est que "si le Canada n'arrête pas les travaux de réfection du canal Welland et des canaux du Saint-Laurent reliés à cette voie, s'il ne se contente pas des 14 pieds de profondeur de cette route, il abandonne du coup aux Etats-Unis le revenu de l'un des plus beaux chapitres de l'actif canadien. Cette année, (1913), 100 millions de boisseaux de blé canadien ont été expédiés de l'Ouest sur des quilles américaines, par les ports américains des lacs inférieurs. Au taux de 7 sous le boisseau, de la tête des lacs au littoral de l'Atlantique, ces 100 millions de boisseaux de blé ont donné 7 millions de piastres à ceux qui les ont transportés. — C'est-à-dire aux Américains. Ceux-ci ont aussi transporté des quantités énormes de charbon, aux ports canadiens des grands lacs, soit pour un million de piastres, coût du fret. Le Canada a donc payé une somme approximative de \$8,000,000 à des armateurs et à des chemins de fer américains pour le transport de son grain et de son charbon, de Port-Arthur et de Fort-William à la mer, et vice-versa. Ceci représente un capital de \$200,000,000 à 4%, dont les Américains ont le bénéfice, et dont ils auront le bénéfice à perpétuité, si le gouvernement canadien poursuit sa politique actuelle de voies de transport; et ce capital s'accroît d'année en année. Au surplus, il a passé, en 1913, par le canal du Saint-Sauveur-Marie, venant du lac Supérieur, 9,000,000 tonnes de grain et de farine. A supposer que ces neuf millions de tonnes se soient rendues jusqu'au littoral, — et la plus grande partie s'y est incontestablement rendue, et par des voies de transport américaines, — cela fait que l'on a payé \$200,000 de frais de transport pour ces marchandises, des grands lacs à la mer. Est-ce que le Canada, même s'il n'envisage que la valeur actuelle de ce transport, ne devrait pas chercher à s'en assurer tous les bénéfices?" Creuser le canal de la Baie Georgienne, c'est s'assurer définitivement ce transport. Agrandir la route du canal Welland, c'est améliorer la condition de la marine marchande américaine sur les grands lacs et lui permettre de réduire à quia la concurrence canadienne, déjà très faible, dans le transport du grain de l'Ouest. Chaque sou dépensé par le Canada pour la réfection du canal Welland et du réseau de canaux canadiens qui s'y rattache est une prime versée aux intérêts américains au détriment des intérêts canadiens. Tels sont les résultats qui découleraient de l'exécution, soit de l'un, soit de l'autre projet de canalisation canadien, des grands lacs à la mer.

L'ERREUR CANADIENNE

"Que fera le Canada?", se demande M. Redden. "Agira-t-il sagement, comme la Hollande, et, en ne creusant pas davantage le canal Welland, en n'améliorant pas ainsi une route étrangère, se gardera-t-il la maîtrise d'un vaste commerce? C'est au gouvernement actuel de le dire. La session prochaine du parlement dira de même si, en creusant le canal de la Baie Georgienne, l'Etat s'assure la maîtrise du commerce de l'Ouest, ou si, en faisant des travaux de réfection au canal Welland, le pays consent à ce que son commerce se confonde avec le commerce américain, prenne pour débouchés des ports de mer américains et, éventuellement, se fasse par l'entremise des marchés américains. A l'heure actuelle, les Etats-Unis sont en train de s'assurer pratiquement le commerce de l'Ouest américain et canadien à destination de l'Europe. Le Canada peut empêcher cela en creusant la seule route possible, non pas le canal Welland, mais le canal de la Baie Georgienne, qui lui assure, sur une route toute canadienne, le développement le plus complet des chemins de fer, de la navigation et des mines du Canada. Si le gouvernement est sincère et veut agir honnêtement, au mieux des intérêts canadiens, il reculera les limites imposées à la commission qu'il a nommé pour rechercher l'utilité du canal de la Baie Georgienne, au point de vue économique, il lui permettra d'étudier aussi les conséquences qu'aurait pour le Canada la réfection complète du canal Welland. La question, à l'heure présente, ce n'est pas seulement de savoir de quel avantage le canal Georgien serait pour le Canada, mais aussi de savoir quel profit les Etats-Unis retireraient du canal Welland approfondi. Le Canada devrait bénéficier de ses énormes dépenses pour creusement de canaux, et retirer quelque profit de \$103,000,000 qu'il a dépensés pour son réseau de canaux. Que le gouvernement en justice pour le Canada, s'informe des avantages respectifs du canal Georgien et du canal Welland, et qu'il ne développe que la route qui servira le mieux les intérêts canadiens."

Georges PELLETIER.

UNE EVASION MYSTERIEUSE

Le meurtrier du gérant Arnold de la Banque de Montréal à Winnipeg, s'échappa de prison en se servant d'un revolver pour terroriser ses gardiens et d'une clef pour ouvrir sa cellule.

Winnipeg, 11. — John Krafchenko, accusé du meurtre du gérant Arnold et du détournement de la Banque de Montréal, s'est échappé de la station de police de Winnipeg.

Le prisonnier avait une clef avec laquelle il a ouvert la porte de son cachot. On ne sait où il s'est procuré cette clef.

Deux constables non armés occupaient la même cellule que Krafchenko et avaient ordre de le surveiller.

Vendredi, dans la nuit, le prisonnier était éveillé et se promenait de long en large, comme c'était son habitude, les deux gardiens assis sur leur lit n'y firent pas attention. Tout à coup Krafchenko s'arrêta devant les deux constables et pointa sur eux le canon d'un pistolet. Il leur ordonna de garder le silence, et, en reculant, il se rendit à la porte de la cellule et l'ouvrit.

Il traversa une autre salle, ouvrit un châssis et s'enfuit. Pendant ce temps, les deux gardiens, se trouvant enfermés dans la cellule, ils donnèrent l'alarme, et la police partit à la poursuite du fugitif.

Percy Haget, avocat de Krafchenko, lui avait rendu visite, vendredi soir, et le gardien n'avait pas assisté à cette entrevue. La police l'a soupçonné d'avoir fourni au prisonnier la clef et le pistolet. Haget a défilé la police à prouver ses doutes; et on ne l'a pas inquiété.

Le juge Mayers, membre de la commission de police a accusé la ville et la police provinciale de négligence.

La police n'a aucune indication de la route prise par le fugitif, mais elle croit qu'il était à Winnipeg hier soir.

On offre six cents piastres à celui qui capturera Krafchenko mort ou vif.

COURTES DEPÊCHES

POUR LES BOYSCOUTS.

Londres, 12. — Le général sir Robert Baden-Powell entend prélever 250,000 livres pour les jeunes éclaireurs. Il n'a fait encore aucun appel dans le public mais se propose d'en faire un bientôt.

MORT D'UN GENERAL.

Londres, 12. — Le général sir John Chelham McLeod vient de mourir. Il était âgé de 83 ans. Il fit partie, pendant trente-deux ans du 42^e Royal Highlanders et devint colonel du régiment en 1907. Il fit les campagnes de Crimée et se distingua à Sébastopol. Il se fit remarquer pendant les troubles aux Indes et reçut, durant sa longue carrière militaire, plusieurs médailles.

DE CASTELLANE GOULD

Rome 12. — La haute Cour de Rome a rejeté aujourd'hui la demande de la duchesse de Talleyrand en appelant du tribunal de la Rote qui a annulé son mariage avec le comte Boni de Castellane.

ELLEN TERRY EN DANGER

Londres, 12. — Samedi soir, quelques minutes avant le lever du rideau au théâtre Coliseum, une machine électrique pesant plusieurs tonnes tomba sur une table tout près de laquelle se trouvait Mlle Ellen Terry. L'actrice faillit être broyée. Elle s'en tira avec une bonne peur qui ne l'empêcha pas cependant de jouer toute la représentation de "Always tell your wife".

EN PLEINE CONVALESCENCE

Londres, 12. — Le prince et la princesse Arthur de Connaught partiront pour Hutton Hall, Yorkshire, mercredi. Demain le prince Arthur inaugurerait un nouvel hôpital à Marylebone. La princesse est maintenant complètement remise de sa récente indisposition.

L'UNIVERSITE MCGILL ET L'ETUDE DE LA SANTE PUBLIQUE

Le professeur T. A. Starkey, directeur de la section d'Hygiène à la Faculté de Médecine de l'Université McGill, commença le mardi, 13 janvier, un cours d'environ vingt leçons, consacré aux "principes généraux de la Santé Publique". Ces cours auront lieu les mardis et vendredis à 4 h. 14. Ils seront ouverts aux étudiants, à tous ceux qui travaillent dans les Sociétés de Bienfaisance et ils s'adressent même au grand public.

Si l'Université entend d'ouvrir un tel cours, c'est pour entrer en relations plus étroites avec les communautés sociales qu'elle s'honore de servir. Sans doute les futurs médecins des grandes cités et des campagnes sont familiers avec les questions sanitaires; mais il leur faut connaître pour obtenir d'importantes nominations officielles, mais il est bon que tous connaissent par des renseignements directs, les principes et les mesures qui assurent la santé publique.

Le fait que le premier cours aura lieu au Royal Victoria College est nettement significatif; il implique le désir de voir les femmes s'intéresser à ce sujet qui est pour elles de première importance. Celles qui veulent sauvegarder la santé des forces ne doivent pas ignorer comment on prépare la santé des villes.

Bien des femmes à Montréal s'occupent d'œuvres sociales et de bienfaisance — qu'elles soient des professionnelles comme dans les sociétés de gardes-malades ou des travailleuses volontaires — c'est à elles surtout que va notre appel. Pour les professionnelles sera consignée une réduction d'un tiers sur le prix d'entrée.

Une grande ville telle que Montréal a besoin de lumières sur tous les sujets sanitaires. Les connaissances d'hygiène, de surveillance de la nourriture, d'aménagement des demeures, service de la voirie, mesure de préservation contre les maladies, administration urbaine, etc.

L'Université espère que de nombreux amis s'intéresseront à ce cours qu'elle ouvre avec l'espoir de leur être utile.

(Communiqué.)

LA VILLE POURSUIT LA Q. R. L. & P.

Québec, 12. — La cité de Québec a pris une action contre la Société Québec Railway Light & Power, par laquelle elle réclame à la défendeur la somme de \$28,124.08 étant le pourcentage qui lui revient en vertu d'une entente avec la compagnie des tramways du tramway de Québec.

L'ENQUETE JUDICIAIRE

LES COMMISSAIRES REÇOIVENT LES DELEGUES DES CORPS COMMERCIAUX QUI EN DEMANDENT UNE SUR L'ACCIDENT DE L'AQUEDUC.

Une délegation, composée de représentants du Board of Trade, de l'Association des Manufacturiers, du Conseil des Métiers et du Travail et du Builders' Exchange, s'est présentée devant les commissaires samedi pour déposer la résolution adoptée par ces corps vendredi dernier, concernant l'institution d'une enquête judiciaire sur l'accident de l'aqueduc. Voici le texte de leur requête:

"Les pétitionnaires représentent: Que la rupture de la conduite alimentaire de l'aqueduc, la seule source d'eau potable que nous ayons à fait subir aux citoyens de Montréal et leur a causé des dommages, particulièrement aux hommes d'affaires, et à ainsi mis les représentants des intérêts commerciaux et ouvriers dans l'obligation de dire à l'administration municipale ce qu'ils pensaient de la situation et de demander une enquête sur les causes du récent désastre, ainsi que des mesures spéciales pour en prévenir la répétition.

C'est pourquoi les pétitionnaires demandent:

1. — Qu'il soit nommé une commission d'enquête, composée d'un juge de la Cour Supérieure et de deux ingénieurs possédant toute l'expérience et toutes les capacités nécessaires. Si la cité n'a pas le droit de nomination, la commission qu'elle obtienne sans délai du gouvernement provincial.

2. — Que cette commission soit absolument indépendante de l'influence municipale et qu'elle soit composée d'hommes qui n'ont aucune liaison avec l'administration municipale.

3. — Que les devoirs de cette commission soient:

a. De procurer un approvisionnement d'eau alternatif.

b. De tenir une enquête sur la cause de la rupture et de blâmer qui doit être blâmé.

c. De s'enquérir sur l'administration entière du département de l'Aqueduc et

d. De tenir enquête sur le système d'aqueduc que nous avons et que l'on veut nous donner.

4. — La commission soumettra un rapport complet sur les mesures à prendre, non seulement pour assurer à la ville un approvisionnement sûr et satisfaisant d'eau potable, mais aussi pour que le volume de cet approvisionnement puisse grossir de concert avec les besoins de notre ville."

Le maire a répondu que les commissaires sont prêts à tenir l'enquête, mais ils n'ont pas encore décidé si elle sera judiciaire ou administrative. Ce fait d'abord faire, c'est de remédier à l'accident puis en venir à tenir l'enquête.

Ont pris la parole MM. Godfrey, L. A. Lapointe, G. R. Brunet, Vallières, J. F. Foster et Huntley Brummond, président du Board of Trade qui a présenté la requête.

UNE ELECTION A SAINT-TITE

(De notre correspondant.)

Saint-Tite, Qué., 12. — Le 3 courant, les électeurs du Quartier Centre de notre ville ont été appelés au scrutin, pour se prononcer sur une question, depuis longtemps débattue devant le Conseil Municipal.

Après de longues et vives passions d'armes, M. l'échevin Rouleau proposa à M. l'échevin Ferron de se présenter devant le peuple, pour connaître l'assentiment de ce dernier. M. Ferron a accepté, d'où le vote de samedi dernier.

Le résultat de l'élection est comme suit: Pour M. Eug. Rouleau 77 votes, pour M. Philippe Ferron 38 votes, établissant la majorité de 39 voix en faveur de M. Rouleau, qui reprendra son poste.

L'autre siège, laissé vacant depuis la démission de M. l'échevin, sera occupé par M. C. Ledu dit Rivard, élu par acclamation le 27 décembre dernier.

LES AVOCATS ET LEURS CLIENTS

M. le juge Lafontaine vient d'énoncer le principe, en Cour supérieure, qu'un avocat ne peut demander des frais de son client pour avoir retardé sa cause. Les défendeurs de la veuve et de l'orphelin sont les auxiliaires de la justice, en quelque sorte, et ils devraient l'aider à redresser les torts avec toute la célérité possible et non l'attente et hier.

Il s'agissait d'une poursuite de M. J. O. Lacroix contre L. E. Oulmet et autres propriétaires de théâtre de cinéma. M. Oulmet confessaient paiement pour la somme que réclamait de lui M. Lacroix, mais les autres refusèrent de le payer alléguant qu'ils n'avaient jamais reçu des services. Me Lacroix réclama donc devant le tribunal \$3,000 (trois mille) qu'il a reçu service à ses clients en retardant leur cause et en la portant finalement jusqu'à la Cour Supérieure où il a fait reconnaître que la loi de la province de Québec sur l'observance du dimanche est "ultra vires".

Le juge a suspendu le jugement et a demandé à Me Lacroix de bien vouloir déposer ce qui est relatif aux pas et démarches et les procédures prises dans le but de traîner la cause.

LE MONUMENT DE WOLFE

(De notre correspondant.)

Québec, 12. — La Société Saint-Jean-Baptiste de Québec a adopté hier une résolution exprimant le regret que par le projet du P.A.R. Scott on ait proposé d'ériger un monument souvenir à Wolfe n'a pas sur le champ de bataille où Wolfe mourut victorieux mais plutôt sur le champ de bataille où Lewis remporta la victoire au mois d'avril 1759. La résolution est que l'on ne construise pas de monument à Wolfe sur un champ de victoire française et s'oppose à ce que ce monument soit élevé sur le site proposé.

LE BUDGET DE TORONTO

AUGMENTATION DES IMPOTS: DE \$8,494,405 A \$10,007,519.

Les listes de cotisation révisées de la ville de Toronto pour l'année 1914, portent à \$813,206,126 la valeur de la propriété imposable, laquelle était, en 1913, de \$435,120,000. Une augmentation de \$77,086,077. Au même taux que l'année dernière, le produit de l'impôt, qui était en 1913 de \$8,494,405, sera cette année de \$10,007,519.

LES MAUX DE TÊTE LA RENDIRENT PRESQUE FOLLE

JUSQU'A CE QU'UN AMI LUI EUT CONSEILLE DE PRENDRE "FRUIT-A-TIVE"

NEWBURY, Ont., 23 mai 1913.

"Il y a environ quatre ans, j'étais dans un état de dépression extrême, faible et à peine capable de gravir les escaliers. La fatigue particulière à la fin de la journée était mon principal mal."

"J'eus des maux de tête qui me rendaient totalement folle, et je souffrais de la plus terrible constipation de 15 jours de suite. Les médecins m'ont fait prendre de nombreuses pilules, mais sans succès. Un voisin me conseilla d'employer "Fruit-A-Tive", et les résultats démontrent que c'était bien la bonne chose que j'avais faite. Aujourd'hui, je me sens comme une jeune fille, et je puis sauter aux joies du saut, comme d'habitude. Ma santé est excellente, et je le dois à "Fruit-A-Tive".

Mme Wm. CRIM.
516 la halle, 6 pour \$2.50, boîte d'essai, 25c. Chez tous les marchands ou de Fruit-A-Tives, Limited, Ottawa.

DANS LE MONDE OUVRIER

DOUZE MINEURS TUÉS AU TRAVAIL.

Birmingham, 11. — Douze hommes ont été tués par une explosion dans une mine, dans le comté de Tuscaloosa.

Plus de deux cents hommes étaient à travailler dans la mine lorsque l'explosion se produisit. Tous ont réussi à se sauver, excepté cinq blancs et sept noirs qui ont été écrasés.

L'explosion aurait été causée par l'inflammation du gaz.

A CALUMET
Houghton, Mich., 11. — Charles H. Moyer, président de la Western Federation of Mines, a encore quitté le district des mines de cuivre ce soir. Son départ cette fois est volontaire.

Il a déclaré qu'il allait à Chicago avec l'intention d'assister à l'assemblée du conseil exécutif de l'American Federation and Labor, à Washington.

Son départ laisse le soin de la grève à R. S. Mackinnis, de Denver, Charles Fenner, déporté avec Moyer, est demeuré sur le théâtre de la grève.

On rapporte que deux cents hommes du dehors sont arrivés et demandent du travail.

LES OUVRIERS DE L'OUEST DE LA VILLE.
Les unionistes et les non-unionistes du quartier Saint-Henri et de la partie ouest de Montréal, se réuniront, ce soir, à la salle Saint-Joseph, rue Notre-Dame, en assemblée générale sous les auspices de l'Union locale No 1360 de la Fraternité Unie. Plusieurs orateurs de marque ont été invités pour la circonstance: MM. Alphonse Verville député ouvrier de la division Maison-Neuve, aux Communes, Joseph Aheuy, commissaire de la cité de Montréal, Louis Bouthillier, président de l'Union des employés des manufactures de portes et de châssis, Narcisse Arcaud, organisateur provincial, J. A. Lafamme, secrétaire du Conseil de district des charpentiers-menuisiers, et autres. Des questions du plus haut intérêt pour les ouvriers du métier seront exposées et discutées.

UN JOURNAL OUVRIER
Hier matin avait lieu une assemblée des chefs ouvriers au Temple du Travail, et la fondation d'un grand journal ouvrier a été pratiquement décidée.

Le journal serait hebdomadaire. Les unions ouvrières apporteraient leur concours financier à cette œuvre.

NOUVELLE UNION OUVRIERE A VERDUN.
La première assemblée régulière de la nouvelle union des chauffeurs de bouillottes dans les usines, aura lieu demain soir à Verdun, dans la salle Prince. M. G. R. Brunet, organisateur de la Fédération Américaine sera le principal orateur de la soirée.

LES TROUBLES OUVRIERS DANS L'AFRIQUE-SUD.
Le Cap, 12. — Un fort conflit d'opinion au sujet de l'opportunité d'une grève a éclaté à l'assemblée populaire tenue hier.

L'assemblée a eu lieu au théâtre Alhambra, mais elle a été ajournée au Parade Square, parce que le théâtre était trop petit. Les jeunes gens étaient en faveur de la grève, mais le sentiment général y était opposé et il a été impossible d'adopter une résolution.

Le président a déclaré que l'assemblée était close et elle s'est formée ensuite en assemblée ouvrière qui a adopté une résolution demandant la mise en liberté des leaders de la grève, le licenciement des troupes et la modification de la politique des chemins de fer.

Les autorités regardent l'assemblée comme encourageante parce que tous les chefs responsables des employés des chemins de fer étaient opposés à la grève et désapprouvaient toutes les méthodes du syndicalisme révolutionnaire.

Johannesburg, 12. — La situation est meilleure. Les grévistes ont tenu une assemblée au Carré du Marché, mais ont été paisibles; il n'y a pas eu de troubles à Pretoria, non plus. La loi martiale n'a pas été proclamée.

Le gouvernement semble maître de la situation; il semble que de la cavalerie des employés de chemin de fer du Cap dépend le sort de la grève.

Les mandats d'arrestation contre Bain et Masons, les chefs de la Trades Federation, n'ont pas été exécutés.

Jagersfontein, Afrique du Sud, 12. — Sept mineurs indigènes ont été tués et quatre femmes blessées au cours d'une émeute hier. Quelques blancs ont aussi reçu des blessures.

Cette émeute n'avait aucun rapport quelconque avec la grève des employés de chemin de fer. Elle s'est levée à la suite de la mort d'un indigène que l'on disait avoir été tué par un blanc.

Les blancs furent d'abord attaqués par les indigènes et enfoncés dans les galeries d'une mine où ils se défendirent. Durant ce temps, les indigènes détruisirent en partie les huttes.

Un détachement de cinq cents blancs entra alors en scène et après un vif combat mit les indigènes en fuite.

La ville est à l'heure actuelle en possession d'un détachement de fermiers armés des localités avoisinantes, aidés de quelques troupes régulières.

CARTES PROFESSIONNELLES

AVOCATS

BOURBONNIERE, F.-J., C.R., avocat, 70, rue Saint-Gabriel. Tél. Bell, Main 2679.

Tél. Bell Main 1973. Adresse télégraphique: Codes: Western Un. Univ. Ed. "Vrayap" Montréal.

LEOPOLD BARRY L.L.B. Avocat et Procureur. Edifice Banque Ottawa, 224 rue St-Jacques (Cathédrale). Montréal.

Boîte Postale 356. — Adresse télégraphique: "Nabac, Montréal". Tél. Main 1251-1251. Codes: Liébers. West. Un.

C. H. CAHAN, C. R. AVOCAT ET PROCUREUR. Edifice Transportation. — Rue Saint-Jacques. ARTHUR GIBEAULT, B. A., L.L.B. Avocat.

54 Notre-Dame Est. Chambre 37 et 38. Tél. Bell Main 6420. Bureau du soir: 34 rue Desjardins, Hochelaga. Tél. Bell LaSalle 987, Montréal.

LAMOTHE & TESSIER, avocats. Edifice Banque de Québec, 11 Place d'Armes, Montréal. Tél. Main 3555. J. C. Lamothe, L.L.B., C.R., Camille Tessier, L.L.B.

Résidence: Est 5973. ANATOLE VANIER, B.A., L.L.B. AVOCAT. Tél. Main 215. — Chambre 53. 97 rue Saint-Jacques.

Résidence: 180, Jeanne-Mance. Tél. Est 3973. GUY VANIER, B. A., L.L.B. AVOCAT. 97, rue Saint-Jacques. — Chambre 76. Tél. Main 2632.

NOTAIRES
GIROUX, LUCIEN, notaire, édifice Saint-Charles, 43 rue Saint-Gabriel. Tél. Main 2785. Résidence, 405 Duluth Est. Tél. Saint-Louis 3585. Argent prêter. Règlement de succession.

BELANGER & BELANGER, (Léonard et Adrien), 30 Saint-Jacques. Main 1859. Rs. 240 Visitation. Prêts sur hypothèque, achats de créances.

G. A. NORMANDIN, NOTAIRE. 205 Saint-Jacques. Tél. Main 8161.

PETITES ANNONCES

SITUATIONS VACANTES

APPRENTIS BARBIERS demandés, méthode moderne. Système Moler, établi depuis 22 ans. Quelques semaines suffisent. Outils donnés gratuitement avec le cours. Positions assurées. Cours spécial du soir. S'adresser MM. Casavant, Frères, facteurs d'orgues à Saint-Hyacinthe.

ASSOCIE
Un inventeur montrealais désire un associé pour fabriquer un article de haute distinction et d'une utilité merveilleuse. Une fortune attend cet homme. (Capital \$1,000 à \$2,000). Ecrivez boîte 46, "Le Devoir".

A VENDRE
Un engin à vapeur type Corlis, système le plus économique, 30 forces, avec bouilloire de 50 forces, en excellente condition, et pouvant porter 100 livres de pression, à vendre à bas prix. Ces appareils peuvent être achetés MM. Casavant, Frères, facteurs d'orgues à Saint-Hyacinthe.

LA COUR DES JEUNES DELINQUANTS

Les statistiques de l'année 1913

D'après le rapport annuel de M. Owen C. Dawson, greffier de la Cour des jeunes délinquants, plus de deux mille cinq cents causes ont été entendues par le juge Choquet à cette cour : il y a eu ainsi cinq cents causes de plus qu'en 1912.

La liste, qui contient une accusation de meurtre, une de tentative de meurtre et une de tentative de suicide, de même que de très graves accusations au sujet de la morale, donne une forte augmentation sur l'ensemble, mais une baisse assez sensible sur le vol et le vagabondage qui sont les deux principaux chefs d'accusation.

Au sujet de l'usage de la cigarette chez les jeunes, M. Dawson fait remarquer dans son rapport que bien que 80 pour cent de ceux qui ont comparu soient des fumeurs, un seul a été arrêté sur cette accusation. En 1912, treize avaient été arrêtés. La loi qui défend la cigarette aux enfants semble complètement ignorée.

Les arrestations pour vol qui sont encore les plus nombreuses se chiffrent à 431, une baisse de 36 sur 1912. Les cas de vagabondage sont au nombre de 199 et ils étaient de 229 en 1912. Les cambriolages s'élevaient à 129, une très forte augmentation, 76 cas, sur l'année précédente. Il y a eu 1041 plaintes régulières contre 938 en 1912. Neuf cent vingt-six garçons ont comparu et cent quinze jeunes filles.

OU SONT ENVOYES LES ENFANTS

Quatre-vingt garçons catholiques ont été envoyés à l'école de Réforme de Montréal, pour des termes de 2 à 5 ans ; 45 ont été placés chez des fermiers et des particuliers. Vingt-six garçons protestants sont à

la ferme de Shawbridge et trois chez des particuliers.

Huit jeunes filles catholiques ont été envoyées à la Réforme du Bon-Pasteur, neuf chez des fermiers et trois au couvent du Parc Laval.

Trois déportations ont été faites aux Etats-Unis et quatre jeunes filles ont été reconduites chez leurs parents, à Gaspé, à Joliette, à Toronto et à Ottawa.

Le cas de meurtre est celui du jeune garçon qui tua un gardien en s'enfuyant de l'école de Réforme. Il a été prouvé que l'accusé ne jouissait pas de toutes ses facultés mentales.

Le cas de tentative de meurtre est celui du garçon qui, en jouant à la guerre, a tiré sur un de ses camarades. L'accusation dans cette cause a été réduite à des vols de faits graves. Les deux accusés furent reconnus comme les auteurs de ce drame.

La tentative de suicide est celle d'un jeune Italien qui s'est jeté à l'eau.

L'agent Emery Bernard et le détective Arthur Gagnon, de la cour juvénile, ont fait un très bon travail cette année. Neuf marchands ont été condamnés à des amendes de \$2.50 à \$10.00 et aux frais pour vente de cigarettes à des enfants de moins de 16 ans. Trois régulateurs ont été condamnés pour achat d'objets volés.

D'après des renseignements donnés par des jeunes filles, 11 hommes ont été arrêtés sous différentes accusations. Six épiciers ont été condamnés pour vente de boissons enlevées. Vingt-trois propriétaires de cinéma ont aussi subi des condamnations pour avoir admis des enfants non accompagnés aux représentations.

Faits - Montréal

MORT SUBITE.

Siméon Loyer, 73 ans, 552 rue Alma, est mort subitement hier après-midi dans le parloir de l'hôpital Saint-Jean de Dieu à la Longue-Pointe. Loyer était allé visiter un ami à cet institution, lorsque tout à coup il tomba inconscient sur le plancher. Les médecins de l'hôpital constatèrent que le vieillard avait succombé à une syncope. Le coronar a permis d'inhumer.

CINQ CHEVAUX SUFFOQUES.

Cinq chevaux ont été suffoqués dans l'incendie qui se déclarait samedi soir, à 8 hrs 45, à l'écurie de M. A. Lefebvre, maquignon, 122, rue du Pont, Pointe Saint-Charles. Le feu, d'origine inconnue, s'est déclaré dans la partie du bâtiment contenant la foin et l'avoine. A l'arrivée des pompiers, conduits par le sous-chef Brierre, les bêtes étaient mortes. On a pu sauver les autres chevaux et l'écurie fut inondée par la brigade. Les pertes sont évaluées à \$3,000.

EGAREE.

Vers quatre heures hier après-midi, les agents Barolet et Gagnier, de Verdun, ont trouvé errante à Verdun une jeune fille de 13 ans. Conduite à l'asile de Verdun, on trouva sur elle des papiers qui purent mettre à jour son identité. C'est une nommée Katherine Kreebunak, venue de Trieste le 5 avril dernier à bord du Tyrolia, et arrivée à Québec le 6 mai. L'on téléphona immédiatement au consul russe qui s'occupera de la enfant.

COCAINAMANE.

Après une poursuite de quelques minutes à travers chinatown, samedi soir, l'agent Marquis a opéré l'arrestation d'un nommé James Jacob, 35 ans, domicilié au No 981, rue Saint-Antoine. L'accusé avait sur lui plusieurs paquets de cocaïne et de morphine.

LES CAMBRIOLEURS.

De bonne heure, hier matin, des cambrioleurs ont pénétré par effraction dans l'établissement de ferronneries, Edouard Gougeon, 1876, rue Notre-Dame Ouest, où ils s'emparèrent de quelques fusils, de revolvers et de couteaux. La police informe.

Après une courte bataille, l'agent Marquis a arrêté à sept heures et dix minutes samedi soir, un nommé William Black, 125 rue Canning, accusé d'avoir volé un pardessus à la devanture du magasin, 1047 rue Saint-Jacques. Le prévenu a été écroué en attendant sa comparution.

VOLEUR DE CHAUSSURES.

Un sans feu ni lieu, John Palmer, 37 ans, a été mis sous arrestation samedi après-midi, accusé d'avoir volé plusieurs paires de chaussures au magasin de S. Bradley, 397 rue Saint-Antoine. Lorsqu'arrêté, le prévenu essayait de vendre les marchandises qu'il avait volées.

PINCE.

Se disant employé de la Montreal Light Heat, un nommé Arthur Coupetmanche, 37 rue Ontario Ouest, se présenta chez Mme Philipp Lamer, 581 rue Saint-Dominique samedi dernier. Après avoir vidé le comptoir à gaz qui contenait quelques dollars, Coupetmanche donna un reçu à la femme Lamer pour le montant qu'il venait de percevoir. Comme ce reçu ne portait aucune en-tête, Mme Lamer eut des soupçons et dépêcha son fils au poste. Les agents Savard et Loiseleur arrivèrent sur les lieux à temps pour s'emparer de l'accusé qui fut écroué au poste.

POUR COMMEMORER

LE SOUVENIR DU DEPUTE DE WEST BIRMINGHAM.

Londres, 12. — M. Ebenezer Parkes, représentant de Birmingham, vient de suggérer l'érection d'un édifice destiné à l'exposition des produits d'outre-mer, à l'aide de souscriptions levées par tout l'Empire, pour commémorer l'oeuvre de M. Chamberlain.

Des démarches ont aussi été faites pour trouver un candidat au siège de West Birmingham, qui vient d'abandonner M. Chamberlain. Les conservateurs et les unionistes, croit-on, offriront ce dernier à Austen Chamberlain, représentant actuel de West Worcestershire.

POLITIQUE ETRANGERE

ALLEMAGNE

IL Y A DES JUGES A BERLIN ; MAIS A STRASBOURG ?

LE VIEUX CORDONNIER INFIRME QUI A RECU UN COUP DE SABRE DU BARON VON FORSTNER AVAIT, PARAÎT-IL, UN CANIF DANS SA POCHE !

La Cour Martiale acquitte tous les officiers impliqués dans les incidents de Saverne et trouve justifié l'attentat de Von Forstner.

Strasbourg, 10. — Le président de la Cour Martiale, qui entendait l'appel dans l'affaire du lieutenant baron von Forstner, lequel a frappé de son sabre un cordonnier infirme, a statué que celui-ci avait proféré des menaces à l'adresse de l'officier. Et, quand fut faite la déposition de l'un des hommes de von Forstner, qui a juré avoir trouvé dans la poche du cordonnier infirme un canif, le juge a déclaré que le lieutenant von Forstner avait eu raison de sabrer le cordonnier.

Et le président, qui instruisait le même cas, l'affaire des officiers allemands impliqués dans les troubles de Saverne, les a tous acquittés. Le colonel Von Reuter, commandant du 99e régiment d'infanterie, dont on a aussi trouvé la conduite justifiable, a été remis en liberté, ainsi que le lieutenant Schind, accusé d'avoir frappé un prisonnier.

Le lieutenant von Forstner, qui avait été condamné à 43 jours de réclusion, le 19 décembre, a eu le jugement infirmé par cette seconde cour Martiale, et il a été remis, lui aussi, en liberté.

Le colonel von Reuter a trouvé, paraît-il, sa justification dans un décret signé par le roi de Prusse en 1820 et qui confère au pouvoir militaire le droit d'intervenir, même sans être appelé, lorsque le pouvoir civil est impuissant à rétablir l'ordre.

Le président de la Cour Martiale a fait quelques commentaires après avoir rendu son jugement. L'acquiescement, a-t-il été prononcé parce qu'il a été établi que les officiers du 99e régiment d'infanterie ont été constamment insultés et lapidés par des civils à Saverne, et qu'une fois, on a même tiré des coups de feu.

C'est l'état qui paiera les frais de Cour Martiale.

L'affluence était très nombreuse, aux abords de l'édifice, mais, grâce à un puissant service d'ordre, il n'est survenu aucun incident grave.

LES INCIDENTS DE SAVERNE

L'ACQUITTEMENT DES INSULTEURS DE L'ALSACE POURRAIT PROVOQUER UNE CRISE AU REICHSTAG.

Berlin, 11. — L'acquiescement des officiers allemands à l'égard des adversaires de ces officiers. Les libéraux nationaux, dit un journal du soir, vont attaquer le gouvernement à ce sujet.

Le chancelier Von Bethmann-Hollweg, dans un discours prononcé à la Chambre des Lords, a défilé les libéraux qui l'ont critiqué et s'est porté champion des droits de l'armée. Il a aussi fait allusion au mépris du ministère envers la résolution de non-confiance adoptée par le Reichstag.

Les actes de la Cour Martiale paraissent avoir amené beaucoup de sympathie au colonel Von Reuter et à ses officiers. Même les journaux de l'opposition admettent qu'il y eut de nombreuses provocations suscitées par les libéraux.

LA PRESSE FRANÇAISE.

Paris, 11. — L'acquiescement des officiers de l'armée allemande à Strasbourg fait le sujet de nombreux commentaires en France. Cependant, la presse française s'est abstenue de faire des commentaires.

Le "Temps" déclare : "Le point capital de l'incident est l'affirmation brutale et autoritaire, mais de leur grandeur, automatique pour tout ce qui provient des autorités civiles. Cela veut dire que la suprématie absolue et illimitée du sabre a été déclarée par le conseil de guerre."

MEXIQUE

EVACUATION D'OJINAGA

L'ARMEE FEDERALE ABANDONNE SES POSITIONS ET SE REFUGIE AUX ETATS-UNIS APRES AVOIR EPUISE SES MUNITIONS

Presidio, Texas, 12. — L'armée fédérale, avec ses neuf généraux, a évacué Ojinaga à dix heures samedi soir. Les rebelles vainqueurs, ayant à leur tête Villa, ont immédiatement occupé la ville.

Le général Mercado, commandant militaire en chef de Huerta, a traversé les lignes et s'est rendu au major McNamee, de l'armée des Etats-Unis.

La défaite de l'armée fédérale est le fruit d'une attaque de quelques heures seulement, commencée par les rebelles au coucher du soleil. Les généraux Castro et Mercado virent tout de suite que l'assaut ne serait rien moins qu'un massacre. Les fédéraux n'avaient plus que cinquante cartouches pour chaque soldat. Les deux généraux donnèrent donc l'ordre d'évacuer la ville le plus tôt possible.

Tous les soldats fédéraux et leurs officiers qui ont pu le faire, se sont enfuis sur le territoire américain ; les autres ont pris différentes directions.

A neuf heures du soir, alors que le combat durait depuis cinq heures, sept charriots chargés de documents appartenant au gouvernement de Huerta, furent transportés en territoire américain.

GRANDE VICTOIRE POUR LES REBELLES

Les neuf généraux fédéraux sont : Castro, Mercado, Orozco, Manuel Landa, Ynez Salazar, Antonio Rojas, Blas Orpinal, Lozano Alajis et Roque Gomez.

Leur défaite est pour les rebelles la plus grande victoire remportée depuis le commencement de la guerre. Pratiquement les rebelles sont maintenant maîtres de la partie nord du Mexique.

Mercado, Castro et Landa sont les seuls généraux qui n'ont pas abandonné les troupes fédérales. Après sa fuite de Chihuahua, Mercado avait décidé de faire une résistance héroïque dans ce petit village d'Ojinaga, situé sur la frontière, à

COURRIER DE FRANCE

BOULAGE DE LA BOUCLE

Paris, 10. — La liste des aviateurs bouclant la boucle s'allonge tous les jours. Aujourd'hui deux des meilleurs aviateurs-touristes français ont réussi cette acrobatie aérienne devant quelques amis et aviateurs présents sur le terrain de Buc.

Le comte de Larenty-Tholozan a bouclé la boucle six fois et le baron Pasquier quatre fois.

DIPLOMATIE

Paris, 10. — Le bruit court que M. Maurice Paléologue succéderait prochainement à M. Delcassé comme ambassadeur de France en Russie.

VOYAGE PRESIDENTIEL

Paris, 10. — M. Poincaré partira pour Nice pour y passer prochainement quelques temps.

L'ANARCHIE

Paris, 10. — Des poursuites sont intentées contre M. Jeune, directeur du journal "l'Anarchie", qui, dans un article, a excité les soldats à la désertion.

SERVICE ANNIVERSAIRE

Paris, 10. — Un service anniversaire a été célébré à l'église Saint-Augustin, en l'honneur de Napoléon III. Les comités plébiscitaires et différentes personnalités bonapartistes y assistaient.

MEDECINS EN GREVE

Toulouse, 10. — A la suite d'un conflit avec la municipalité, les médecins du bureau de bienfaisance se sont mis en grève.

ENCORE LA BOUCLE

Le Havre, 10. — L'aviateur Chebillard a volé la tête en bas, et a réussi à boucler cinq fois la boucle. Il a été acclamé par les assistants.

L'EMPIRE ET LES DOMINIONS

LE PROJET DE L'ALL RED ROUTE TELLE QUE L'ENVISAGE PAR LA NOUVELLE-ZELANDE.

Londres, 12. — Au cours d'un rapport sur l'émigration, le transport, organisation des affaires impériales, les ressources naturelles, la législation concernant le commerce et surtout ses moyens de communications avec l'Empire, la Nouvelle-Zélande vient de se déclarer en faveur d'une réduction des taxes pour les câbles sous-marins ainsi que de l'établissement rapide d'une ligne directe entre la Grande-Bretagne et la Canada afin de compléter le réseau de l'All Red Route, comme l'a fait remarquer dernièrement sir Sandford Fleming.

La réduction des taxes de câbles, grammes et des postes entre l'Australie et la Grande-Bretagne, comme l'a fait remarquer le secrétaire de la Nouvelle-Zélande, a eu pour résultat d'augmenter le nombre des messages et par conséquent le revenu du département des postes.

M. Beauchamp, agissant comme président des New-Zealand Congresses Commissioners, vient aussi de soumettre un projet destiné surtout à faciliter aux Dominions les emprunts nécessaires à leurs développements.

LES VETERANS CANADIENS INCORPORES

A une assemblée régulière de l'Association des Vétérans Canadiens de l'Invasion Fénienne de 1866 et 1870, tenue dans leur salle, No 784 Sainte-Catherine-Est, les officiers suivants ont été élus par acclamation, Lt.-Colonel Louis Raymond Baker, président honoraire ; Philias Lescault, 1er vice-président ; Cyrille Belin, 2e vice-président ; L. P. Gates, adjoint-secrétaire ; Capt. Olivier Richer Lafliche, trésorier.

Les officiers honoraires sont : Lord Strathcona et Mount Royal, Colonel Macdonald ; Hon. Juge Saint-Pierre, président honoraire ; Major J.-B. Emond, Lt.-Col. Honoraire ; William Crépeau, Commandant honoraire. Comité de Régie : Lt. O. Labelle, président des Comités ; Les Lieutenants Joseph Forget, Louis Leclerc, Archille Huette, E. X. Caron, Auguste Brodeur, Jérémie Cadieux, Paul Foisy, Basile Robillard, Pierre Vézina et Edmond Weilbrener ; Eugène Raymond, capitaine de compagnie ; sergents d'armes, Edmond Porcheron, Tréfit Chaput, Auguste Quintal, Léon Gagnon et Joseph Cantin, porte-drapeaux.

FEU DE \$10,000 A LA LONGUE POINTE

Un incendie détruisait hier soir cinq wagons de la compagnie Canadien-Nord, dans ses cours de la Longue-Pointe, quatre wagons étaient remplis de foin et le cinquième, de cuir.

L'alarme fut donnée à 4 hrs 50 par le gardien de la cour appelant sur les lieux les brigades de la Longue-Pointe et de Maisonneuve. A leur arrivée, 3 wagons de foin étaient déjà détruits, et malgré leurs efforts les deux autres furent brûlés.

Les pompiers durent allonger plus de 1,200 pieds de boyaux avant de rencontrer une borne-fontaine. Enfin, après un travail énorme les pompiers réussirent à se rendre maîtres des flammes. Les pertes sont évaluées à \$10,000.

Cet incendie, d'origine mystérieuse, cause beaucoup de commentaires.

SITUATION EFFROYABLE

Pretoria, Union de l'Afrique Sud, 10. — On croit ici que le gouvernement se trouve faire face à une situation qui ressemble plus à une révolution qu'à une grève ordinaire. On craint que les naturels de toutes les tribus profitent du désarroi pour se soulever et les fermes des environs des villes sont dans un état de frayeur trop explicable.

Les chefs de la Fédération du travail se montrent menaçants et annoncent que la réunion qui est convoquée pour demain sera autrement importante que celle du 4 juillet. Cependant, la masse des citoyens est en sympathie avec le gouvernement. Le comité de défense fonctionnant merveilleusement et l'organisation de remploi de particuliers s'en vont remplir leur rôle. Tous les postes stratégiques ainsi que les embranchements importants des lignes de chemin de fer sont occupés par les troupes.



MOUTON DE PERSE

Ne soyez pas influencé par les gros comptes offerts. Si vous désirez obtenir LA PLUS HAUTE QUALITE, AUX PRIX LES PLUS BAS, tels que vous ne pouvez les obtenir nulle part ailleurs, achetez d'une maison dont la réputation s'étend par tout le Canada.

McComber & Cummings

La Maison du Mouton de Perse
373 RUE SAINT-PAUL
Angle Saint-Sulpice

Le Plus Grand Pianiste au Monde = SALLE WINDSOR 19 janvier 1914

LES MEDECINS DE L'UNION CATHOLIQUE SE REUNISSENT EN SOCIÉTÉ D'ETUDE.

Hier, dimanche, à leur séance ordinaire, les membres de l'Union Catholique ont pris un vif intérêt, moins à la conférence qui leur a été faite, comme d'habitude, qu'à la réalisation d'un projet en préparation depuis quelques mois et qui promet d'heureuses conséquences.

L'Union Catholique a toujours cherché à exciter l'activité de ses membres, les invitant à l'étude de toutes les questions dont la solution peut servir à la religion, à la patrie ou au bien général.

Depuis des années, déjà nombreuses, quelques-uns de ses membres ont constitué la Conférence Saint-Ignace, pour pratiquer les œuvres de charité des Conférences de Saint-Vincent de Paul, auxquelles elle est affiliée. Il y a, en outre, une société d'études sociales groupant quelques autres membres, mais elle ne tardait pas à se dissoudre par l'entrée de ses membres dans les carrières professionnelles.

A la séance d'hier, a été fondée, pour les médecins de l'Union Catholique, sous le nom de Société Saint-Luce, une association qui prend pour objet :

10. L'application des vertus chrétiennes dans l'exercice de la médecine et la charité professionnelle ; 20. L'étude et la discussion des questions médicales, particulièrement de celles qui touchent à l'enseignement catholique, à la déontologie et à l'apologétique ; 30. D'encourager et soutenir tout enseignement médical spiritualiste et chrétien ; 40. Mais qui rejette et s'interdit toute discussion politique.

Les membres qui composent actuellement cette société sont : Dr Aubry (Alphonse David), Huit.-colonel ; Dr Barrette (Pierre) ; Dr Baudouin (Joseph Albert) ; Dr Bernier (Camille) ; Dr Bourgeois (Joseph) ; Dr Corbin (Adolphe) ; Dr Del Vecchio (Pietro) ; Dr Desroches (Joseph), prof. à Laval ; Dr Dufresne (G.A.H.), prof. à l'Ecole Dentaire ; Dr Duhamel (Joseph A.) ; Dr Gauvreau (Joseph), ancien président de l'Ecole Sociale Populaire ; Hon. Dr Guérin (James John), ancien maire de Montréal ; Dr Labadie (Guillaume) ; Dr Lassus (Pierre) ; Dr Miller (J. E. Lucien) ; Dr Palardy (Joseph Hector) ; Dr Robichon (X. Arthur) ; Dr Saint-Germain (Henri) ; Dr Saint-Pierre (Alexandre).

Ils ont choisi pour président, le Dr Desroches ; pour vice-président, le Dr Aubry ; pour secrétaire, le Dr Bourgeois ; pour trésorier, le Dr Labadie.

Les demandes d'admission dans la société peuvent être adressées soit au P. Directeur de l'Union Catholique, le P. Stanislas Loiseau, S.J., au Collège Sainte-Marie, rue Bleury, soit au Président, Dr Desroches, 354, Saint-Denis, soit au Secrétaire, Dr Bourgeois, 1690, rue Rachel Est.

Les réunions particulières de cette société auront lieu le troisième vendredi de chaque mois, à 8 h. 30 du soir, dans l'une des salles du Collège Sainte-Marie, siège de l'Union Catholique. La prochaine réunion se fera donc vendredi de cette semaine, le 16 janvier. On y travaillera à la rédaction, vraisemblablement très courte, des Constitutions et Règlements particuliers de la Société, puis on yendra une conférence sur le rôle social des médecins catholiques.

Il y a tout lieu d'espérer que d'autres Sociétés d'étude se formeront bientôt dans le sein de l'Union Catholique et le public aura sans doute assez souvent l'occasion de profiter des travaux qui s'y feront, soit qu'on les lui communique par la presse, soit qu'on l'invite à les venir entendre dans des séances publiques.

Ce travail d'organisation terminé, le P. Directeur, dans une "causette de lecture", tâchera de donner une idée exacte de la nature des études classiques, de leur efficacité, en s'aidant de divers articles parus depuis 10 ans dans la Revue des Deux Mondes et signés : René Doumic, de l'Académie Française, Emile Faguet, de l'Académie Française et de Charles Richet, prof. à la Faculté de Médecine de Paris. Puis M. Fortunat Bourbonnière, avocat, montrera avec une compétence remarquable, comment les maximes de rhétorique, les argumentations de philosophie et la connaissance de Cicéron conduisent à une habile pratique de l'éloquence judiciaire.

La conférence de dimanche prochain sera donnée par le même M. Fortunat Bourbonnière et celle du dimanche 25 janvier, par M. l'abbé Dupuis, inspecteur d'écoles.

LA MAIRIE

La loi municipale déclare que pour être candidat à la mairie, il faut avoir demeuré à Montréal pendant les deux mois précédant la mise en nomination. Comme cet article empêcherait l'élection de candidats éminemment désirables, on demande actuellement à la législature de donner l'éligibilité à tout candidat qui demeure hors de Montréal, mais qui a son bureau d'affaires dans la ville depuis deux ans.

CONFERENCE LITTÉRAIRE

Le jeudi, 15 janvier 1914, à 8 heures p. m., Monsieur Louis Redier donnera une conférence dans la salle académique du Collège Sainte-Marie, sous la présidence de Monsieur Edouard Fabre-Survery, avocat. Entrée gratuite.

Dans cette conférence qui promet d'être extrêmement intéressante et attrayante, Monsieur Redier, qui est un des collaborateurs de "La Revue Française", de Paris, nous montrera comment et pourquoi le grand public français se lasse des mauvaises lectures qu'il tourne vers nos grands écrivains catholiques. Il indiquera aussi les moyens employés pour arriver à ce but.

MADAME ELZEAR ROY

Mme Elzear Roy, née Honorine Gervais, recevra, pour la première fois, depuis son mariage, mardi, le 13, chez sa mère, 395 ave. Melville, Westmount.

Pour les mères qui allaient LES LAXATIVES NA-BRU-CO offrent l'important avantage qu'elles ne dérangent pas le reste de l'organisme et n'altèrent pas l'enfant.

25c. la boîte chez votre pharmacien

National Drug and Chemical Co. of Canada, Limited, 175F

LA VIE SPORTIVE

ECLATANT TRIOMPHE DU CLUB CANADIEN

Les Westmountais sont totalement déclassés par le Bleu-Blanc-Rouge samedi soir à l'Arena. — Le Wanderer était privé des services d'Odie Cleghorn. — Lalonde a brillé sur l'équipe canadienne-française.

RESULTAT : 8 à 2

Arena, 12. — Le club Canadien a triomphé facilement du club Wanderer samedi soir, à l'Arena, remportant la victoire par un score de 8 à 2.

Il ne faudrait pas conclure de là que le jeu ait langué durant toute la partie; non, loin de là, à peine le Wanderer s'est-il relâché à la fin en se voyant définitivement perdu. Mais la défense a dû arrêter jusqu'au dernier moment les attaques des "Canavens". A quel raison attribuer la défaite si complète du Wanderer? D'après l'alignement on verra que celui-ci était loin d'avoir son équipe régulière.

Odie Cleghorn qui souffre d'une blessure au pied s'est mis au repos le plus absolu. Art Ross et Hyland ne firent que de courtes apparitions sur la glace.

L'absence de certains joueurs qui sont certainement des plus brillants sur l'équipe ne pouvait contribuer qu'à l'affaiblir.

D'autre part, le Canadien était en très belle forme et nos confrères jouèrent en champions, si à la fin plusieurs de leurs lancers n'avaient pas été, grâce au travail de Warwick, Nicholson s'étant retiré à la seconde période, — le nombre des points aurait certainement été plus élevé.

Par son triomphe de samedi soir le Canadien nous fait oublier un peu sa défaite de mercredi dernier. L'assistance à cette soirée était très nombreuse, nombre de spectateurs étaient venus de la banlieue, les sièges étant tous occupés. Chaque équipe eût sa bonne part d'encouragement.

Composition des équipes :

Wanderer	Buts	Canadien
Price	Points	Lavolette
S. Cleghorn	Convertis	Dubeau
O'Grady	Centres	Laforce
Warwick	Avants	Berlinguette
Roberts	Avants	Smith
Arbiter, Harvey Palford ; juge du jeu, Ernie Butlerworth.		

LA JOUTE

PREMIERE PERIODE

Dès le début chaque club compte un point en quelques secondes seulement. D'abord Lalonde après s'être emparé de la rondelle fait une belle course et lance avec succès.

Canadien, 1 ; Wanderer, 0.

A la reprise G. Roberts accablait le même exploit en faveur du Wanderer.

Wanderer, 1 ; Canadien, 1.

Warwick fente vainement une descente vers les buts de Vézina, qui lui enlève le caoutchouc. Lalonde reçoit une belle passe de Berlinguette mais calcule mal et manque son lancer. Une seconde descente est tentée par le Canadien qui obtient un plein succès.

Lalonde sur une passe de Smith compte un 2 à 1.

Wanderer, 1 ; Canadien, 2.

Le jeu reprend plus vif encore. Wanderer essaie plusieurs fois de compter mais sans y parvenir, car Vézina bloque admirablement.

O'Grady est remplacé par Hyland, mais les Habitants reprennent vite le dessus, Berlinguette s'empare du caoutchouc, le passe à Lalonde et celui-ci à D. Smith qui compte.

Canadien, 3 ; Wanderer, 1.

Lorsque la rondelle est remise au jeu Dubeau la saisit presque aussitôt et fait une très belle course, il tire mais Nicholson arrête. Le jeu reprend sur la défense du Canadien mais pour un court instant.

Lavolette porte la guerre chez Wanderer, mais sans succès car il est monté seul. Hyland reçoit le caoutchouc de Price, et va lancer dans les buts de Vézina. Lavolette intercepte et passe à Berlinguette tout en continuant de monter vers le camp adverse. Berlinguette lui passe le nouveau caoutchouc, et Jack compte, mais sur un hors-jeu et ce point n'est pas accordé.

Hyland manque plusieurs beaux lancers dans la forteresse de Vézina. Le Wanderer semble décidé à la prendre d'assaut et la défense du Canadien doit se multiplier pour écarter tous les coups tirés par Warwick, Roberts et Hyland.

La période se termine avec Wanderer à l'attaque.

DEUXIEME PERIODE

Boss revient sur la défense en remplacement de Price et Russell remplit le poste de Hyland.

Au début Russell accomplit une belle course et vient près de compter. La rondelle frappe le poteau des buts. Après une courte descente chez le Wanderer le Canadien perd G. Roberts lance avec précision mais Vézina est "un peu là" et fait devier le coup.

Wanderer semble tout à fait décidé à prendre l'avantage. Il assiege continuellement les buts de Vézina, mais celui-ci est en forme parfaite et bloque avec sûreté.

La défense l'aide beaucoup dans son travail. Lavolette et Dubeau accomplissent des prodiges de valeur, empêchant de nombreuses passes et obligeant presque le Wanderer à jouer individuellement.

Après plusieurs minutes à jouer sur la défensive le Canadien se porte à l'attaque, Lalonde manque plusieurs lancers. Russell, après une belle course tire avec force, Vézina bloque "naturellement".

Smith s'empare alors du caoutchouc, élude toute la défense ennemie et déjoue Nicholson en 9 minutes.

Wanderer, 1 ; Canadien, 4.

A la reprise Russell se porte à l'attaque. Après une course furieuse de toute la longueur de la glace, il tombe à quelques poches des buts. Il perd ainsi une occasion certaine de compter.

Ce moment Lavolette est envoyé à la clôture pour avoir cassé Hyland de trop près, aggraver le remplacé.

LES TORONTONIENS VAINCUS PAR LES SENATEURS

LES EQUIPIERS DE JACK MARSHALL SE FONT ENLEVER LA VICTOIRE APRES UNE PERIODE SUPPLEMENTAIRE. — LA JOUTE A ETE RUDE.

L'ASSISTANCE ETAIT NOMBREUSE.

Toronto, 12. — Les clubs Ottawa et Toronto se sont livrés un rude duel samedi soir, car il a fallu jouer une période supplémentaire pour décider de la victoire. Les Sénateurs triomphèrent par 3 à 2.

Une foule nombreuse a assisté à cette partie chaudement disputée entre les rapides Toronto et les Sénateurs, qui tiennent actuellement la tête de la Ligue.

Les deux équipes sont dans leur meilleure forme.

Au signal des arbitres les équipes se composent comme suit :

Ottawa	Buts	Toronto
Lesueur	Points	Holmes
Merrill	Convertis	Cameron
Shore	Centres	Marshall
Ronan	Avants	McGiffen
Darragh	Avants	Walker
Broadbent	Avants	Davidson
Arbitres, Whitehead et J. Brennan.		

PREMIERE PERIODE

Les deux équipes se lancent résolument à l'attaque dès la mise au jeu. Un dur combat s'engage dans les dix premières minutes de la partie. Les joueurs exécutent des courses sensationnelles tant d'un côté que de l'autre et viennent près de compter.

Davidson et Cameron montent en exécution une magnifique combinaison et Lesueur est déjoué sur un lancer de côté. Temps, huit minutes.

Toronto, 1 ; Ottawa, 0.

A la reprise du jeu, Davidson s'empare de la rondelle et va compter le deuxième point de la soirée pour le club torontonien.

Toronto, 2 ; Ottawa, 0.

Foyston remplace McGiffen au centre à la reprise des hostilités. Holmes arrête deux coups dangereux de Broadbent et de Ronan. Le jeu est rude mais nos confrères jouent avec beaucoup de précision.

Kendall une fois, tire en plein milieu des buts avec force, mais les Sénateurs parviennent à l'écarter.

Nicholson, de même joue une belle partie et sauve plusieurs fois la situation, écartant des lancers de Berlinguette et de Dalaire qui mettent ses buts en danger.

La période prend fin avec Canadien à l'attaque alors que Dalaire se dispose à tirer.

DEUXIEME PERIODE

Holmes est appelé à arrêter plusieurs coups dangereux tirés par Ronan et Darragh, et peu après le jeu passe dans le territoire des Sénateurs. Walker brise plusieurs combinaisons en bousculant ses adversaires. Wilson remplace Foyston au centre et Marshall est envoyé en pénalité pour avoir donné des crocs-en-jambes à Corbeau le remplaçant sur la défense.

Darragh attaque les buts de Holmes mais ce dernier arrive habilement à la joute devient plus rude et les bousculades sont fréquentes. Après treize minutes de jeu, Ronan, Darragh et Broadbent descendent en exécution une superbe combinaison et le premier point des Sénateurs est compté.

Toronto, 2 ; Ottawa, 1.

Les spectateurs font remarquer aux arbitres que les Sénateurs ont sept joueurs sur la glace. Harry Smith reçoit alors l'ordre de se retirer et la période se termine sans autre résultat.

Wilson s'empare de la rondelle au début et passe à Walker, mais Shore intercepte. L'assistance pousse des éclats de rire lorsqu'elle voit apparaître Harry Smith sur la glace, mais elle doit bientôt changer d'air, car Smith fait un superbe lancer qui déjoue Holmes.

Toronto, 2 ; Ottawa, 2.

Smith revient de nouveau à la charge mais cette fois le coup est arrêté par Holmes. Davidson et Darragh se talochent et tous deux sont envoyés au banc du pénitentier. La joute devient très dure et McGiffen est expulsé du jeu pour avoir donné des crocs-en-jambes.

Les courses sensationnelles se succèdent dans cette période et les lancers sont faits avec précision mais les gardiens des buts Holmes et Lesueur font d'excellente besogne.

La période se termine avec les deux clubs sur un pied d'égalité.

PERIODE SUPPLEMENTAIRE

Une minute et demie de jeu supplémentaire et Davidson envoie la rondelle dans les buts des Sénateurs, mais le point ne compte pas car il a été entré sur un hors-jeu. Après dix minutes de jeu rapide et brillant Darragh traverse la défense ennemie et va donner la victoire à son club en comptant le dernier point de la soirée.

Ottawa, 3 ; Toronto, 2.

SOMMAIRE

PREMIERE PERIODE	DEUXIEME PERIODE	TROISIEME PERIODE
1-Toronto, Davidson 8.00	1-Toronto, Davidson 2.00	3-Ottawa, Broadbent 13.00
2-Toronto, Davidson 2.00	2-Toronto, Davidson 2.00	4-Ottawa, H. Smith 3.00
3-Ottawa, Broadbent 13.00	3-Ottawa, Broadbent 13.00	5-Ottawa, Darragh 10.00

PERIODE SUPPLEMENTAIRE

4-Ottawa, H. Smith 3.00	5-Ottawa, Darragh 10.00
-----------------------------------	-----------------------------------

POSITION DES CLUBS

G.	P.	Pour Contre	A.J.
Toronto	3	2	23
Ottawa	3	2	21
Québec	3	2	19
Wanderer	2	3	16
Canadien	2	3	25
Ottawa	1	4	13

Prochaines parties : 14 janvier 1914, Québec-Canadien; Wanderers-Toronto; Ontario-Ottawa.

LA JOUTE FUT TOUTE A L'AVANTAGE DU CLUB QUEBECOIS

Les champions de la N. H. A. se sont joués des protégés de Jimmy Murphy samedi soir. — Le gardien des buts du club Ontario, Hébert s'est particulièrement distingué

Québec, 12. — Le Québec a remporté samedi soir sa troisième victoire de la saison en vainquant l'Ontario par un résultat de 6 à 1. Comme l'indiquent le sommaire des points, le jeu bien qu'intéressant fut la plus grande partie de la joute à l'avantage des vainqueurs.

La partie fut dépourvue d'incidents remarquables. Bien que rude, le jeu fut exempt de brutalité et les arbitres ont eu la tâche facile.

Hébert, dans les buts des visiteurs a été l'étoile sur la glace. McDonald, Vair et les McNamara ont aussi joué très brillamment. L'équipe des champions a soutenu sa réputation dans les moments critiques, mais a pris les choses aisément, quoique l'avantage des points sembla lui assurer la victoire.

La joute commença à huit heures et trente.

Les équipes s'alignent comme suit :

Québec	Buts	Ontario
Moran	Points	Hébert
Hall	Convertis	H. McNamara
Mumery	Centres	Lake
Malone	Centres	J. McDonald
Markis	Avants	Doherty
Smith	Avants	Vair
Arbitres, Riley Harn et Dave Power. Juges des points : D. Griffin et Chs Nolan. Chronométrateur, J. Basile. Pénitencier, Nap. Belleau. Marqueur, Sam Murphy.		

LE JEU

PREMIERE PERIODE

C'est au capitaine des champions qu'échoit la rondelle à la mise au jeu. Malone lance sans précision et Québec ne peut profiter de son lancer.

Le jeu d'ensemble des visiteurs qu'échoit la rondelle à la mise au jeu. Malone lance sans précision et Québec ne peut profiter de son lancer.

Les visiteurs deviennent plus agressifs mais leur ardeur se heurte inévitablement à la défense du Québec. La rondelle est plus souvent en la possession des champions qui sont maîtres de l'attaque. Vair finit par trouver une issue dans la défense mais l'oeil vigilant de Moran a raison de son lancer. Smith intercepte une passe de McNamara et l'attaque est déjouée.

Le jeu d'ensemble des visiteurs qu'échoit la rondelle à la mise au jeu. Malone lance sans précision et Québec ne peut profiter de son lancer.

Les visiteurs deviennent plus agressifs mais leur ardeur se heurte inévitablement à la défense du Québec. La rondelle est plus souvent en la possession des champions qui sont maîtres de l'attaque. Vair finit par trouver une issue dans la défense mais l'oeil vigilant de Moran a raison de son lancer. Smith intercepte une passe de McNamara et l'attaque est déjouée.

Le jeu d'ensemble des visiteurs qu'échoit la rondelle à la mise au jeu. Malone lance sans précision et Québec ne peut profiter de son lancer.

Les visiteurs deviennent plus agressifs mais leur ardeur se heurte inévitablement à la défense du Québec. La rondelle est plus souvent en la possession des champions qui sont maîtres de l'attaque. Vair finit par trouver une issue dans la défense mais l'oeil vigilant de Moran a raison de son lancer. Smith intercepte une passe de McNamara et l'attaque est déjouée.

Le jeu d'ensemble des visiteurs qu'échoit la rondelle à la mise au jeu. Malone lance sans précision et Québec ne peut profiter de son lancer.

Les visiteurs deviennent plus agressifs mais leur ardeur se heurte inévitablement à la défense du Québec. La rondelle est plus souvent en la possession des champions qui sont maîtres de l'attaque. Vair finit par trouver une issue dans la défense mais l'oeil vigilant de Moran a raison de son lancer. Smith intercepte une passe de McNamara et l'attaque est déjouée.

Le jeu d'ensemble des visiteurs qu'échoit la rondelle à la mise au jeu. Malone lance sans précision et Québec ne peut profiter de son lancer.

Les visiteurs deviennent plus agressifs mais leur ardeur se heurte inévitablement à la défense du Québec. La rondelle est plus souvent en la possession des champions qui sont maîtres de l'attaque. Vair finit par trouver une issue dans la défense mais l'oeil vigilant de Moran a raison de son lancer. Smith intercepte une passe de McNamara et l'attaque est déjouée.

Le jeu d'ensemble des visiteurs qu'échoit la rondelle à la mise au jeu. Malone lance sans précision et Québec ne peut profiter de son lancer.

Les visiteurs deviennent plus agressifs mais leur ardeur se heurte inévitablement à la défense du Québec. La rondelle est plus souvent en la possession des champions qui sont maîtres de l'attaque. Vair finit par trouver une issue dans la défense mais l'oeil vigilant de Moran a raison de son lancer. Smith intercepte une passe de McNamara et l'attaque est déjouée.

Le jeu d'ensemble des visiteurs qu'échoit la rondelle à la mise au jeu. Malone lance sans précision et Québec ne peut profiter de son lancer.

Les visiteurs deviennent plus agressifs mais leur ardeur se heurte inévitablement à la défense du Québec. La rondelle est plus souvent en la possession des champions qui sont maîtres de l'attaque. Vair finit par trouver une issue dans la défense mais l'oeil vigilant de Moran a raison de son lancer. Smith intercepte une passe de McNamara et l'attaque est déjouée.

Le jeu d'ensemble des visiteurs qu'échoit la rondelle à la mise au jeu. Malone lance sans précision et Québec ne peut profiter de son lancer.

Les visiteurs deviennent plus agressifs mais leur ardeur se heurte inévitablement à la défense du Québec. La rondelle est plus souvent en la possession des champions qui sont maîtres de l'attaque. Vair finit par trouver une issue dans la défense mais l'oeil vigilant de Moran a raison de son lancer. Smith intercepte une passe de McNamara et l'attaque est déjouée.

Le jeu d'ensemble des visiteurs qu'échoit la rondelle à la mise au jeu. Malone lance sans précision et Québec ne peut profiter de son lancer.

Les visiteurs deviennent plus agressifs mais leur ardeur se heurte inévitablement à la défense du Québec. La rondelle est plus souvent en la possession des champions qui sont maîtres de l'attaque. Vair finit par trouver une issue dans la défense mais l'oeil vigilant de Moran a raison de son lancer. Smith intercepte une passe de McNamara et l'attaque est déjouée.

Le jeu d'ensemble des visiteurs qu'échoit la rondelle à la mise au jeu. Malone lance sans précision et Québec ne peut profiter de son lancer.

Les visiteurs deviennent plus agressifs mais leur ardeur se heurte inévitablement à la défense du Québec. La rondelle est plus souvent en la possession des champions qui sont maîtres de l'attaque. Vair finit par trouver une issue dans la défense mais l'oeil vigilant de Moran a raison de son lancer. Smith intercepte une passe de McNamara et l'attaque est déjouée.

Le jeu d'ensemble des visiteurs qu'échoit la rondelle à la mise au jeu. Malone lance sans précision et Québec ne peut profiter de son lancer.

Les visiteurs deviennent plus agressifs mais leur ardeur se heurte inévitablement à la défense du Québec. La rondelle est plus souvent en la possession des champions qui sont maîtres de l'attaque. Vair finit par trouver une issue dans la défense mais l'oeil vigilant de Moran a raison de son lancer. Smith intercepte une passe de McNamara et l'attaque est déjouée.

Le jeu d'ensemble des visiteurs qu'échoit la rondelle à la mise au jeu. Malone lance sans précision et Québec ne peut profiter de son lancer.

Les visiteurs deviennent plus agressifs mais leur ardeur se heurte inévitablement à la défense du Québec. La rondelle est plus souvent en la possession des champions qui sont maîtres de l'attaque. Vair finit par trouver une issue dans la défense mais l'oeil vigilant de Moran a raison de son lancer. Smith intercepte une passe de McNamara et l'attaque est déjouée.

Le jeu d'ensemble des visiteurs qu'échoit la rondelle à la mise au jeu. Malone lance sans précision et Québec ne peut profiter de son lancer.

Les visiteurs deviennent plus agressifs mais leur ardeur se heurte inévitablement à la défense du Québec. La rondelle est plus souvent en la possession des champions qui sont maîtres de l'attaque. Vair finit par trouver une issue dans la défense mais l'oeil vigilant de Moran a raison de son lancer. Smith intercepte une passe de McNamara et l'attaque est déjouée.

LE PROGRAMME DE LA SEMAINE A L'ARENA

LUNDI

11 à 12 a.m. — Canadien.
12 à 1 p.m. — Wanderer.
3 à 4 p.m. — Commercial et Technical.
4 à 5 p.m. — High School.
5 à 6 p.m. — McGill.
6 à 7 p.m. — Molsons et Royal Trust.
8 à 9 p.m. — Hochelaga vs Victoria.
9 à 10 p.m. — Champnet vs Shamrock.
10 à 11 p.m. — Garnet vs M.A.A.A.

MARDI

11 à 12 a.m. — Canadien.
12 à 1 p.m. — Wanderer.
1 à 3 p.m. — Collège Loyola.
3 à 4 p.m. — Wykeham House.
4 à 5 p.m. — Westmount vs High (senior).
5 à 6 p.m. — Molsons vs Banque de Montréal.
6 à 7 p.m. — Merchants vs Royal.
8 à 9 p.m. — Junior Victoria.
9 à 10 p.m. — Junior M.A.A.A.

MERCREDI

4 à 5 p.m. — Collège Lower Canada.
5 à 6 p.m. — McGill.
8.30 p.m. — Québec vs Canadien.

JEUDI

11 à 12 a.m. — Canadien.
12 à 1 p.m. — Wanderer.
1 à 3 p.m. — Collège Loyola.
3 à 4 p.m. — Commercial et Technical.
4 à 5 p.m. — High vs Commercial et Technical (int).
5 à 6 p.m. — Banque de Montréal.
7 à 8 p.m. — Victoria.
8 à 9 p.m. — M.A.A.A.
9 à 10 p.m. — Garnet.
10 à 11 p.m. — Champnet.

VENREDI

11 à 12 a.m. — Canadien.
12 à 1 p.m. — Wanderer.
3 à 4 p.m. — Wykeham House.
4 à 5 p.m. — Westmount Académie vs Wykeham.
5 à 6 p.m. — Banque Royale vs Royal Trust.
6 à 7 p.m. — Molsons vs Banque du Commerce.
8 à 10.30 p.m. — Patinage avec fanfare.

SAMEDI

8 à 9 a.m. — Kings.
9 à 10 a.m. — High School.
10 à 11 a.m. — Lower Canada vs Commercial et Technical.
11 à 12 a.m. — M.A.A.A. Junior.
1 à 3 p.m. — Shamrock.
4 à 5 p.m. — Hochelaga.
8.30 p.m. — Ottawa vs Wanderer.

TROIS PARTIES AU PROGRAMME

LES JOUTES DE LA LIGUE DE LA CITE A L'ARENA, CE SOIR, SERONT DES PLUS INTERESSANTES. LES JOUEURS PORTERONT DES NUMEROS.

Les joutes de ce soir dans la Ligue de la Cité seront les plus excitantes encore disputées par les clubs de la Ligue du président Lesueur. Les clubs Hochelaga et Victoria se disputent la première partie avec un acharnement inouï.

La seconde rencontre se fera entre les champions et les Shamrocks. Ce sera pour les premiers un match-revanche de leur défaite, subie le soir de l'ouverture aux mains des Triots Verts.

La dernière partie du programme alignera les Garnets contre la M. A. A. M. Léo Dandurand et Newey Lalonde arbitreront ces trois joutes.

Les amateurs désireux d'être en rapport avec les joueurs pendant les parties pourront le faire à l'avance en consultant la liste suivante des numéros matricules que les équipiers porteront.

HOCHELAGA

1. Lobane ; 2. Comeau ; 3. R. Ledue ; 4. Brisebois ; 5. Séguin ; 6. Blanchard ; 7. Lacasse ; 8. Laliberté ; 9. Pontbriand ; 10. Labreque.

CHAMPETRE

1. Giroux ; 2. Lajoie ; 3. E. Bolduc ; 4. Payer ; 5. E. Ledue ; 6. Lacombe ; 7. Guy ; 8. P. Bolduc ; 9. Furlong ; 10. H. Bell ; 11. Joron ; 12. Robert.

GARNET

1. Sugden ; 2. Norton ; 3. Johnston ; 4. Tannehill ; 5. A. Kelly ; 6. H. Liffiton ; 7. Brandt ; 8. Limoges ; 9. Ed. Walsh ; 10. Delancy ; 11. Degray ; 12. Edwards.

SHAMROCK

1. F. Mulcair ; 2. McMullin ; 3. J. Mulcair ; 4. Sauvé ; 5. McKeown ; 6. Mulcair ; 7. Quinlan ; 8. W. Brady ; 9. Hill ; 10. Kay ; 11. John Mulcair ; 12. H. Brady ; 13. Ryan ; 14. T. Mulcair ; 15. Copeland ; 16. Fitzpatrick.

M. A. A.

1. Blumenthal ; 2. Read ; 3. Lahue ; 4. W. Bell ; 5. Colligan ; 6. Fraser ; 7. Routledge ; 8. Rowlands ; 9. Wall ; 10. J. Arnold ; 11. J. Bell.

VICTORIA

1. Law ; 2. Patterson ; 3. Ekers ; 4. Watt ; 5. Mowatt ; 6. Hale ; 7. Chambers ; 8. McMurtry ; 9. Smith ; 10. Bignell ; 11. Montsarrat.

LA RAQUETTE AU NATIONAL

LES HANDICAPS SE SONT TERMINEES HIER AVANT-MIDI A MAISONNEUVE. — BLANCHET SE CLASSA PREMIER AVEC 18 POINTS.

</

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM
LA VOIE DOUBLE

partements "Club" au train de 10 h. 30
soir.

L'INTERNATIONAL LIMITED
Le train le plus riche et le plus rapide
Canada
Montréal-Toronto-Chicago, 9 h. matin to
les jours.

BUREAUX EN VILLE :
222 rue Saint-Jacques, angle Saint-François
Xavier. Tél. Main 6906, Hôtel Windsor
Uptown 1187, gare Bonaventure, Ma
8429.

CITE DE MAISONNEUVE
SOUMISSIONS DEMANDEES

système frigorifique pour la Construction
Marché Public de la Cité de Maisonneuve
seront reçues jusqu'à mercredi, le 21 jany
prochain, à midi.

deur. Il est ordonné au défendeur, J. Fontaine, de comparaître dans le mois DEPATIE, député-protonotaire. LAMO et TESSIER, Procureurs du demandeur.

Montréal, 8 janvier 1914.

real, Co. Supérieure, No. 107, Les Township Furniture Co., Ltd., demandeur, contre le défendeur, J. Wislitz & Co., défendeur. Le 21me jour de Janvier 1906, à 10 heures de l'avant-midi, à la place publique devant le Tribunal de la Cour des affaires du dit défendeur, au No. 189, St. Catherine Est en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les meubles, bijoux, vêtements, etc., appartenant à cette cause, consistant en meubles, bijoux, etc., Conditions : argent comptant. M. HENRI SWEET, H.-S.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour Supérieure, No. 107, Le monde Co. Ltd., demandeur, vs. J. J. Marois, défendeur. Le 21me jour de Janvier 1906, à 10 heures de l'avant-midi, à la place publique devant le Tribunal de la Cour des affaires du dit défendeur, au No. 189, St. Catherine Est en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets du dit défendeur, saisis à cette cause, consistant en vitrine, chaises, etc., Conditions : argent comptant. M. HENRI SWEET, H.-S.

PROVINCE DE QUÉBEC, district de M.
real, Cour Supérieure No. 38.—James
et al., demandeurs, contre J. L. Roy et
al., défendeurs. Le 21me jour de Jan-
vier 1914, à dix heures de l'avant-midi, la
cause fut appelée devant le juge en chef,
1383 rue Saint-Laurent en la cité de Mon-
tréal, seront vendus par autorité de ju-
stice les biens et effets du dit défendeur, au
sujet de cette cause, consistant en articles de
faïence, meubles, etc. Conditions : au
comptant. ROY, J. L.

MONTRÉAL, 12 janvier 1914.

PROVINCE DU QUÉBEC, district de M.
real, Cour Supérieure No. 347.—Jack J. Mc-
wasser, tailleur, de Montréal, deman-
deur, David Schwartz, de Montréal, défen-
deur. Le 21me jour de Janvier 1914, à dix
heures de l'avant-midi, à la place d'affaires
du défendeur, au No. 32 rue des Jûres en la
cité de Montréal, seront vendus par auto-
rité de justice les biens et effets du dit défen-
seur en cette cause, consistant en ma-
teaux, vêtements, etc. Conditions : au
comptant. Schwartz, D.

Montreal, 12 janvier 1914.

PROVINCE DE QUEBEC, district de
réal, Cour de Circuit No. 13855.- L. O.
hé et C^{ie}, de Montréal, demandeurs,
contre J. S. G. C. Hé et C^{ie}, défendeurs.
Le 21me jour de Janvier 1914 à une heure
après midi, devant le dit défendeur,
le 21me jour de Janvier 1914, le dit
demandeur, No. 147, rue Mont-Royal-B
la cité de Montréal, seront vendus par
le dit défendeur, les effets du dit
demandeur, saisis en cette cause, consistant
un piano et meubles de ménage, etc.
Le tout, argent comptant. J. S. G.
CETTE. H.C.S.

Montreal, 12 janvier 1914.

PROVINCE DE QUEBEC, district de
réal, Cour Supérieure No. 1455.- H.
C. Hé et C^{ie}, demandeurs, contre J. S. G.
C. Hé et C^{ie}, défendeurs. Le 21me jour de Janvier H
cette heures de l'avant-midi, à la place
du dit défendeur, la cité de Montréal,
Catherine Oust en la cité de Montréal,
le 21me jour de Janvier 1914, les effets du dit
et effets du dit défendeur, saisis en
cause, consistant en tables, chaises,
couches, 2 argents, comptant. E. A.
H.C.S.

Montreal, 12 janvier 1914.

PROVINCE DE QUEBEC, district de
réal, Cour Supérieure No. 1455.- H.
demandeurs, vs. J. A. Charette et al.,
défendeurs.

Ce journal est imprimé au No
rue Zair Jacques, à Montréal,
"La Publicité" (à responsabilité
limitée), Henri Bourassa, directeur

ces deux C enlaçés. Ils rappeller
devise: "Candidior cand'is",
blanche que les plus blanches ch
— qui fut aussi celle de la douce
ne Claude de France, marraine e
mère, dont le souvenir demeure
népôt dans la famille. Si vous dé
apporter quelque changement à
pièces, vous êtes entièrement
ce, ainsi que de choisir, dans le cha
don tout autre appartement qui
agréerait mieux. Vous êtes chez
ici, ne l'oubliez pas.

— Il était impossible d'être plus
fois — et de vouloir plus élégam
ent un egoïsme absolu.

Lorsqu'il se fut éloigné, Val
reprit ses tentatives près de G
mette, et, cette fois, la langu
l'enfant se délia un peu. M. de
liac devait avoir raison en pr
diant que c'était sa présence qui
médait prodigieusement sa fille.

— Pourquoi ne dites-vous rien
tre papa, ma chérie? lui dit
Valderez.

Les lèvres de Guillemette trem
rent.

(à suivre)



